

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Juillet 2013

L'an deux mille treize, le 4 Juillet à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, ROUSSEAU et Madame CAPARD Maires adjoints, Mesdames FOUGERES et SEITE, Messieurs BERLY, FOSSEY, HOYER, Conseillers municipaux.

Absente excusée :
Madame CROS

Madame FOUGERES est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent :

Lecture faite par Madame FOUGERES secrétaire de séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

GESTION COMMUNALE :

- Agent contractuel Secrétariat : nouvel horaire du poste

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps horaire hebdomadaire de 0H50 pour le passer à 8,5/35^{ème}.

- Modification des rythmes scolaires

Monsieur le maire informe le conseil qu'à ce jour 44 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée. La première étape de la modification des rythmes scolaires consiste à rédiger le Projet Educatif Territorial. Le Maire propose de créer un comité consultatif composé d'une douzaine de personnes qui se mettra au travail à la rentrée car le document doit être établi pour le mois de Décembre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Rapport d'activité de l'Association de Sauvegarde du patrimoine

Depuis sa création, l'association a collecté 11.500 Euros comprenant des dons, des recettes d'objets donnés et vendus dans des foires à tout et des manifestations et actions diverses comme la vente de jus de poire...

Cette somme a été reversée à la Fondation du Patrimoine qui abondera notre programme de travaux.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 Euros pour compléter cette collecte à hauteur de 12.000 Euros.

- **Ajustement du programme et du plan de financement des travaux de l'église et du lavoir**

Programme de travaux :

Maçonnerie		72.427 Euros
Vitreaux		3.484 Euros
Couverture		25.452 Euros
Ferronnerie		6.330 Euros
Electricité		1.240 Euros
Imprévus		2.000 Euros
Honoraires	9%	9.984 Euros

TOTAL **120.917 arrondi à 120.000 Euros**

Monsieur le Maire expose que, compte tenu du montant de la collecte de fonds effectuée par l'association de Sauvegarde, il y a lieu de modifier le plan de financement de l'opération qui devient le suivant :

		Montant H.T.		
		Dépenses éligibles	Montant sollicité	Montant sollicité en %
FONDS PUBLICS				
	CONSEIL GENERAL	120 000	48 000	40%
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	120 000	24 000	20%
	COMMUNE	120 000	24 000	20%
FONDS PRIVES				
	Dons collectés par l'Association	120 000	12 000	10%
	Intervention complémentaire de la Fondation du Patrimoine	120 000	12 000	10%
	TOTAL H.T.		120 000	100%
	TVA		23 520	
	TOTAL GENERAL T.T.C.		143 520	

Enfin, Monsieur le Maire est autorisé à présenter un dossier de subvention à la Fondation du Patrimoine.

- **Programme de travaux chemin de l'église**

Monsieur GILLES, Adjoint, rappelle le programme qui s'élève à 17.000 Euros H.T. Une subvention de 5.331 Euros a été obtenue du Conseil Général et une convention a été signée avec le riverain pour le passage de la canalisation d'eau pluviale.

Compte tenu de la faible importance du chantier, il enregistre des difficultés pour obtenir des devis aussi il propose de remettre la décision d'attribution.

MARCHES PUBLICS : GUIDE DES PROCEDURES INTERNES

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 17 Septembre 2010 relatif à la mise en place d'une procédure adaptée concernant les achats publics.

Compte tenu de l'évolution des textes et de la jurisprudence, le Conseil décide de reprendre cette délibération et de s'en tenir donc à la rédaction de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

- Questions diverses

o **Ecole point sur les effectifs attendus**

A ce jour nous avons 44 inscriptions ; outre les enfants qui partent en sixième, nous enregistrons deux départs de familles qui quittent notre regroupement.

o **Mise en place de la réforme des rythmes scolaires.**

Permettre aux jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire d'acquérir les 7 compétences prévues au « socle commun » était jusqu'ici la mission de l'Education Nationale et des Parents d'Elèves assistés, pour ce qui concerne le primaire, par les communes qui fournissaient des locaux et du matériel, des services périscolaires (garderie, cantine, aide aux devoirs) et éventuellement une assistance maternelle pour les plus petits.

La récente loi réformant les rythmes scolaires, qui a été probablement trop souvent résumée à une simple modification des horaires et à une nouvelle charge pour les communes, comporte aussi une évolution qui fera date. En effet, toutes les communes (même les plus petites) sont appelées désormais à participer à la mission éducative en mettant en place des activités (culturelles, sportives, artistiques...)

Le Projet Educatif que nous sommes invités à rédiger pour notre école avant Décembre 2013 est un outil essentiel car il doit permettre d'identifier les ressources du territoire pour définir et mettre en place des activités prolongeant et complétant le service public de l'éducation.

Pour assurer une démarche partenariale, il est proposé de créer un Comité composé d'une douzaine de personnes.

Après échanges de vue, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

A la demande de certains conseillers, un point est fait sur trois dossiers traités à la dernière réunion à savoir l'accueil des gens du voyage et le recensement et l'élaboration du Plan Local de l'Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal